

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE 2020

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

MME HENOCQ ALEXANDRA
9 RUE EDOUARD VAILLANT
87000 LIMOGES

Vos références

Numéro fiscal (C) : 0152588689001

Référence du document : 21 B1 3747612 01
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :
9 RUE EDOUARD VAILLANT
87000 LIMOGES

Numéro FIP 870 70 18 3411527789 4
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 19/05/2021

Somme qu'il vous reste à payer

88,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de
septembre 2021 selon un échéancier qui vous sera
précisé sur votre avis d'impôt.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 21 972
Nombre de parts : 2.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

IMPOT SUR LE REVENU		Déclar. 1	Enfant(1)	Total
Détail des revenus				
Salaires.....		7255		
Autres revenus imposables.....		11239		
Total des salaires et assimilés ²		18494		
Déduction 10% ou frais réels.....		- 1849		
Pensions alimentaires perçues.....			3160	
Abattement spécial de 10%.....			- 394	
Salaires, pensions, rentes nets.....		16645	2766	19411
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets.....				2561
Revenu brut global.....				21972
Revenu imposable.....				21972
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				198
Décote.....				- 198
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵				
Dons : personnes en difficulté.....		20	20	0
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		1	1	0
Montant de la réduction d'impôt.....				0
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				0
Impôt total avant crédits d'impôt.....				0
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Dépenses pour la transition énergétique de l'habitation principale.....		Montant déclaré	Montant retenu	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 0
IMPOT NET				
Suite en page suivante >>>				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C	T	1							2.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

>>> Suite de votre avis

Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
---	--	--	--	---

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus

Revenus fonciers nets ⁴⁵	CSG - CRDS	PREL SOL
BASE IMPOSABLE.....	2561	2561
Taux de l'imposition	2561	2561
Montant de l'imposition.....	9,70%	7,50%
	248	192

Total des prélèvements sociaux nets.....	440
---	------------

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2021.....	174
--	-----

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2020 :

IMPÔT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³ :	0
---	---

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :	CSG-CRDS	PSOL
Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire :.....	248	192
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....	- 199	- 153
	49	39

Solde des prélèvements sociaux 2020 ⁵³:

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER.....	88
---	-----------

Suite en page suivante >>>

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

>>> Suite de votre avis

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu, mais vous êtes redevable des autres cotisations d'impôt ou des prélèvements sociaux, ou de régularisations liées au prélèvement à la source.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....

21972

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

	Déclar. 1
Plafond total de 2019.....	15810
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 16062